



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

10^{ème} Commission

N° CP-2019-1-10-5

Service instructeur

DEFI - Unité logement

Service consulté

APPEL A PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASLL), L'AIDE A LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE - ANNEE 2019

Résumé : Lors de sa séance du 12 octobre 2018, la Commission permanente a validé, pour l'exercice 2019, le lancement d'un appel à projets dédié à la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide à la gestion locative (AGL) et la lutte contre la précarité énergétique. Par le présent rapport, il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations retenues pour un montant total de 557 613 €, d'approuver la convention type y afférent et de m'autoriser à signer chacune des conventions avec lesdites associations.

Dans le cadre des missions que lui confère la loi Besson du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, le Département gère le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ainsi, il octroie des aides exceptionnelles versées aux ménages au titre de l'accès au logement, des dettes de loyer, de factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Il peut aussi soutenir des ménages en finançant des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et familles relevant du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

I. Objet et contours de l'appel à projets

Afin de développer des prises en charge différenciées des familles au travers d'actions diversifiées et dans le but de maintenir un même niveau d'offre de service de qualité, la collectivité souhaite encourager la lutte contre les inégalités sociales et la pauvreté, l'accès et le maintien dans le logement et l'adaptation des ménages à la transition énergétique. Ces actions s'inscrivent nécessairement dans la prévention des expulsions locatives.

Ainsi, la Commission Permanente, dans sa séance du 12 octobre 2018 (rapport n° CP 2018-9-10-1), a validé un appel à projets au titre de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), l'aide à la gestion locative (AGL) et la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2019, avec un budget équivalent à celui de 2018 lequel avait été augmenté de 16,7 % par rapport à 2017. L'enveloppe budgétaire de l'appel à projets est donc fixée à 557 679 €.

En 2019, pour bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre concernant les montants alloués aux 4 axes ci-dessous, il a été décidé de ne pas flécher de montant par axe :

1. Axe 1 : L'accompagnement social lié au logement « individuel » (ASLLi)

Il s'agit d'une mesure éducative contractualisée limitée dans le temps, visant à accompagner des ménages dans une démarche d'autonomisation tant lors de l'accès dans un logement que dans le maintien de celui-ci.

Le coût mensuel de la mesure est fixé à 221 €. En cohérence avec les orientations du PDALHPD et pour ses publics cibles, il est proposé cette année de pouvoir cumuler, à titre dérogatoire, un ASLLi à d'autres dispositifs d'accompagnement de manière à renforcer l'accès et le maintien des publics les plus fragiles avec un accent particulier sur l'autonomisation des ménages.

2. Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Il s'agit d'actions visant à soutenir les ménages dans le bien vivre ensemble en y ajoutant une dimension environnementale et à développer une culture commune en renforçant les partenariats entre acteurs de l'énergie, du logement et de l'action sociale.

3. Axe 3 : L'aide à la gestion locative (AGL)

Cette action existe depuis quelques années déjà. Elle vise à participer au développement d'un parc de logements temporaires, alternatifs et/ou pérennes pour aider les ménages dans leur parcours résidentiel.

Le financement s'établit à 520 €/logement/an au prorata du nombre de jours d'occupation dans l'année civile.

4. Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

Cet axe se base sur le développement d'actions visant à aider les ménages occupant un logement énergivore à remédier à la situation et/ou à adapter leurs comportements en menant des activités de sensibilisation, d'information et de médiation.

II. Les critères de sélection de l'appel à projets

Les projets présentés ont été examinés sur la base des critères suivants et précisés dans le cahier des charges :

- le public concerné (doit être celui défini par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- la cohérence des actions proposées avec le PDALHPD,
- la pertinence des projets au regard des objectifs et enjeux portés par l'appel à projets et par chaque axe,
- la qualité de l'intervention proposée :
 - la qualification des intervenants et, pour les candidats sur les axes ASLL, l'intervenant auprès des familles devra être titulaire du diplôme d'assistant socio-éducatif,
 - l'expérience dans le domaine d'intervention,
 - l'étendue géographique,

- les rapports d'activités, les résultats et les bilans des interventions (éléments quantitatifs et qualitatifs) des projets proposés en particulier pour les associations déjà soutenues dans les années précédentes,
- les bilans financiers et comptes de résultat de l'année N-1,
- le caractère innovant de l'action proposée,
- la réponse territoriale au(x) besoin(s) repéré(s),
- la prise en compte, la mobilisation et la connaissance du réseau partenarial, institutionnel et associatif,
- la connaissance des dispositifs complémentaires,
- l'existence d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour le suivi et l'évaluation de l'action.

III. Les candidatures réceptionnées et les propositions soumises au vote

Le montant total des subventions sollicitées est de 831 648 € pour une enveloppe disponible de 557 679 € soit un différentiel de 273 969 €.

Des principes d'instruction ont été retenus (ex : maintenir autant que possible les subventions octroyées en 2018 pour les actions présentant un intérêt et une qualité d'intervention) afin d'assurer une cohérence d'intervention sur les 4 axes, et rester dans l'enveloppe disponible, tout en dégagant une marge de manœuvre au profit d'actions innovantes.

1. Axe 1 : L'accompagnement social lié au logement « individuel » (ASLLi)

Les 6 associations soutenues en 2018 ont candidaté à l'AAP 2019. Il s'agit des associations ACCES, AMLI-BATIGERE, APPONA, APPUIS, C. BINDER (devenue RESONANCE depuis le 1^{er} septembre 2018) et UDAF 68.

Un nouvel opérateur, l'ARMEE DU SALUT se positionne sur les territoires de GUEBWILLER et de THANN où son service d'hébergement diffus possède 23 logements.

Ces 7 associations ont candidaté **pour un montant total de 415 308 € correspondant à 1 879 mois-mesures**. Pour mémoire, l'AAP 2018 prévoyait 1 199 mois-mesures et au 30/11/2018, seuls 76 % ont été réalisés (soit potentiellement 83 % au 31/12/2018).

Au vu de ces éléments, la répartition de l'enveloppe a suivi le cheminement suivant :

- l'absence d'augmentation de l'enveloppe dédiée à cet axe,
- le maintien de la quasi-totalité du nombre de mois-mesures voté à l'AAP 2018 de manière à pouvoir répondre à l'augmentation des demandes liée à la possibilité de cumuler l'ASLLi à un autre dispositif d'accompagnement,
- le maintien de la subvention octroyée à chaque opérateur en 2018 au vu de l'expérience de chaque structure et de la qualité des accompagnements réalisés par elles.

→ Il est proposé de réduire de moitié la subvention sollicitée par APPONA, n'intervenant qu'au bénéfice du public spécifique des gens du voyage sédentarisés, en cohérence avec la consommation de 2017 et 2018, et à ne pas donner suite à la candidature de l'ARMEE DU SALUT, l'ensemble du territoire étant déjà couvert par les 6 associations déjà partenaires.

Il est donc proposé d'allouer une enveloppe à cet axe de **263 653 € correspondant à 1193 mois-mesures aux 6 associations** : ACCES, AMLI-BATIGERE, APPONA, APPUIS, RESONANCE et UDAF 68 selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 1 : ASLLI							Observations
		Subvention sollicitée AAP 2019		AAP 2018		Réalisé au 30/11/2018	Proposé au vote AAP 2019		
		Montant subvention	NB mois/mesure à 221 €	Montant subvention	NB mois/mesure à 221 €		Montant subvention	NB mois/mesure à 221 €	
1	ACCES	100 776 €	456	45 084 €	204	34 255 € soit 155 mois-mesures	45 084 €	204	Maintien de la subvention 2018
2	ACTILOG								
3	ALEOS/IMEOS								
4	AMLI	66 300 €	300	66 300 €	300	49 725 € soit 225 mois-mesures	66 300 €	300	Maintien de la subvention 2018
5	APPONA	7 956 €	36	5 304 €	24	2 652 € soit 12 mois-mesures	3 978 €	18	En cohérence avec la consommation en 2017 et en 2018 (12 mois-mesures réalisés)
6	APPUIS	70 000 €	317	55 692 €	252	41 990 € soit 190 mois-mesures	55 692 €	252	Maintien de la subvention 2018
7	APPUIS + ADIL								
8	LE DAL								
9	RESONANCE	41 106 €	186	34 034 €	154	28 288 € soit 128 mois-mesures	34 034 €	154	Maintien de la subvention 2018
10	UDAF	66 300 €	300	58 565 €	265	43 537 € soit 197 mois-mesures	58 565 €	265	Maintien de la subvention 2018
11	Armée du Salut	62 870 €	284	-	-	-	0 €	0	Pas de besoin supplémentaire et spécifique exprimé sur le territoire de Guebwiller - Thann.
TOTAL :		415 308 €	1 879				263 653 €	1 193	
Enveloppe AAP 2018		264 979 €	1 199	264 979 €		200 447 €	264 979 €	1 199	
Reliquat :		-150 329 €	680				1 326 €	6	

2. Axe 2 : Les actions collectives et spécifiques liées au logement

Cinq projets ont été proposés dans cet axe **pour un montant total de 231 500 €**. Pour mémoire, le budget alloué à cet axe en 2018 était de 130 500 €.

- L'association DROIT AU LOGEMENT 68 (Le DAL) maintient sa demande de subvention pour un montant de 75 000 € au titre de son projet « accompagner autrement dans l'accès au logement adapté, le maintien au logement, la prévention des expulsions et la lutte contre l'habitat indigne ». L'association y a accompagné, en 2017, 494 ménages en situation d'expulsion locative, mal-logés ou sans logement et réalise, dans ce cadre, actions d'enquêtes, de diagnostics et d'accompagnement social correspondants nécessaires dans la procédure judiciaire.

→ Il est proposé de renouveler la subvention de l'association LE DAL à hauteur de 65 000 € afin de maintenir son activité en faveur des publics en voie d'expulsion et/ou expulsés, activité qui trouve toute son articulation avec l'action du Département.

- IMEOS, l'agence immobilière à vocation sociale (AIVS) d'ALEOS propose un projet « général » basé sur les modalités de mise en œuvre de l'action n°3 du PDALHPD relative à la mobilisation du parc privé au bénéfice des publics du plan : mise en place d'actions destinées à favoriser l'accès et/ou le maintien dans un logement, à lutter contre l'habitat indigne et à favoriser le renouvellement des conventionnements échus des logements du parc privé. La subvention sollicitée à ce titre est de 15 000 €.

→ Il est proposé de ne pas donner suite à cette demande : le projet reste général, certes basé sur les objectifs de l'action n° 3 du PDALHPD, mais pour lequel l'opérationnalité n'est pas suffisamment étayée.

- APPUIS présente deux projets qu'il mutualise avec l'expérience de l'AIVS ACTILOG intégrant la structure d'APPUIS dès le 1^{er} janvier 2019 :

- Un projet d'accompagnement de 20 jeunes majeurs issus de l'ASE nécessitant un accompagnement social renforcé en matière d'accès et de maintien dans un logement pour un montant de 30 000 €. Ce projet a pour objectif de favoriser l'accès en logement autonome des jeunes adultes, leur donner les bases de compétence nécessaire au succès de leur intégration locative, et plus largement de favoriser la continuité de leurs projets de vie pour prévenir les ruptures,
- Un projet combinant les deux projets subventionnés en 2018 : la Mission logement privé portée par APPUIS et l'attribution de logements pour les publics précaires cibles du PDALHPD portée par ACTILOG. Ce projet combiné vise à faciliter l'accès au logement des publics cibles du PDALHPD (60 ménages) par un accompagnement (recherche de logement, différentes démarches administratives/techniques, installation, etc...) mais aussi grâce à la mise à disposition de logements du parc privé par l'AIVS. L'association sollicite pour ce projet 71 500 €.

→ Il est proposé de soutenir ces deux projets à hauteur respectivement de 12 900 € (accompagnement des jeunes majeurs issus de l'ASE) et de 35 500 € (accès au logement des publics cibles du PDALHPD) correspondant à la subvention allouée à l'action Mission logement privé en 2018,

- APPUIS et l'ADIL proposent de co-porter une action destinée à accompagner 20-30 ménages vivant au sein d'une ou plusieurs copropriétés dégradées. Ce projet fait notamment suite à l'animation du POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés) qui s'est clos en 2017 en lui adjoignant un angle social visant à proposer aux ménages un accompagnement juridique, social et financier personnalisé et renforcé et des actions d'accompagnement à la gestion des charges. La subvention sollicitée est de 40 000 € répartie par moitié entre les deux associations porteuses.

→ Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 30 000 € de manière à poursuivre les actions engagées dans le cadre du POPAC et renforcées par un dispositif d'accompagnement personnalisé des ménages vivant dans ces copropriétés en difficulté.

Il est alloué, sur cet axe, **12 900 €** supplémentaires par rapport à 2018.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS	AXE 2 : Actions collectives et spécifiques liées au logement				
	Intitulé/descriptif de l'action	Montant subvention sollicité 2019	AAP 2018	Proposé au vote 2019	Observations
1 ACCES					
2 ACTILOG			30 000 €	-	Action mutualisée avec APPUIS
3 ALEOS/IMEOS	Accès et maintien dans un logement	15 000 €	-	0 €	Périmètre de l'action imprécis
4 AMLI					
5 APPONA					
6 APPUIS	1° Accompagnement des jeunes majeurs issus de l'ASE 2° Accès au logement des publics cibles du PDALHPD	101 500 €	1° - 2° 35 500 €	1° 12 900€ 2° 35 500 € ----- 48 400 €	Maintien de la subvention 2018
7 APPUIS + ADIL	Accompagnement des personnes vivant en copropriétés dégradées	40 000 €	-	30 000 €	Frais matériel et déplacement (env. 20% de la de mande de subvention) déduit du montant sollicité.
8 LE DAL	Accompagner autrement dans l'accès au logement adapté, le maintien au logement et la prévention des expulsions locatives	75 000 €	65 000 €	65 000 €	Maintien de la subvention 2018
9 RESONANCE					
10 UDAF					
11 Armée du Salut					
TOTAL :		231 500 €		143 400 €	
Enveloppe 2018		130 500 €	130 500 €	130 500 €	
Reliquat :		-101 000 €		12 900 €	

3. Axe 3 : L'aide à la gestion locative (AGL)

Trois associations, ACTILOG, IMEOS et RESONANCE, ont candidaté pour un montant total de **120 640 €** correspondant à la gestion d'un parc de 232 logements (520 € par logement et par an au prorata du nombre de jours d'occupation de l'année civile).

Les associations ALSA, APPART et ALEOS n'ont pas candidaté à l'AAP 2019.

A titre indicatif, l'enveloppe budgétaire allouée en 2018 était de **104 000 €** soit la gestion d'un parc locatif de 200 logements.

ACTILOG ET IMEOS ont augmenté, par rapport à 2018, le nombre de logements pour lesquels une subvention est sollicitée :

- 10 logements supplémentaires pour ACTILOG (170 logements à la place de 160 logements sollicités en 2018 dont 155 subventionnés),
- 42 logements supplémentaires pour IMEOS (60 logements à la place de 18 logements sollicités tous subventionnés en 2018).

RESONANCE a maintenu sa demande de subvention pour 2 logements.

Il est proposé de maintenir, a minima, la subvention octroyée à chaque opérateur en 2018 et de répondre favorablement :

- aux demandes de subventions demandées par ACTILOG et RESONANCE aux mêmes montants de 2018, soit respectivement 80 600 € (155 logements) et 1 040 € (2 logements),

- à la demande de IMEOS, dans la limite de 18 logements supplémentaires (soit 36 logements subventionnés en 2019), pour un montant total de 18 720 € de manière à valoriser les nouvelles captations de logements dans le parc immobilier privé réalisées par l'association.

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 3 : Aide à la Gestion locative					
		Intitulé/descriptif de l'action	Montant sollicité AAP 2019	Montant alloué AAP 2018	Proposé au vote 2019	Observations	
1	ACCES						
2	ACTILOG	Intermédiation locative et gestion locative	Gestion locative adaptée comprenant un suivi régulier et un accompagnement des ménages, de leurs obligations locatives. Intervention d'un service technique pour soutenir les ménages dans des travaux de réparation, remise en état et prévenir les dégradations.	88 400 €	80 600 €	80 600 €	Maintien de la subvention 2018
3	ALEOS/IMEOS	Capter les logements privés pour les mettre à la disposition d'un public en difficulté, notamment dans le cadre du dispositif "Louer Abordable".	Permettre aux ménages de trouver un logement décent, adapté à la composition familiale et aux ressources et s'y maintenir durablement.	31 200 €	9 360 €	18 720 €	Il est proposé de doubler la subvention de IMEOS soit 36 logements subventionnés à la place des 60 demandés.
4	AMLI						
5	APPONA						
6	APPUIS						
7	APPUIS + ADIL						
8	LE DAL						
9	RESONANCE	Gestion locative	Visites régulières avec un suivi de la gestion du loyer et des charges, du maintien dans le logement et de bonnes relations de voisinage.	1 040 €	1 040 €	1 040 €	Maintien de la subvention 2018
10	UDAF						
11	Armée du Salut						
TOTAL :			120 640 €		100 360 €		
Enveloppe AAP 2018			104 000 €	91 000 €	104 000 €		
Reliquat :			-16 640 €		3 640 €		

4. Axe 4 : La lutte contre la précarité énergétique

A titre indicatif, l'enveloppe budgétaire attribuée en 2018 était de **50 200 €**.

En 2019, deux associations ont présenté leur projet pour un montant total de subventions sollicitées de 64 200 €:

- l'association RESONANCE reste positionnée sur cet axe avec son action de lutte contre la précarité énergétique et de médiation, avec une demande de subvention de 58 200 €, soit une augmentation de 8 000 € par rapport à 2018 qu'elle motive par l'augmentation escomptée de près de 15 % du nombre de bénéficiaires de l'action (soit 85 ménages bénéficiaires au lieu de 75 en 2018) eu égard à l'extension du périmètre d'intervention à 20 km autour du siège de l'association et plus uniquement aux sept communes visées en 2018.

→ Il est proposé de maintenir le montant de la subvention allouée à RESONANCE à **50 200 €** comme en 2018, le nombre de ménages pour laquelle cette subvention avait été sollicitée n'ayant pas été atteint (60 à la place des 75 ménages prévus en 2018). Il est donc proposé de financer l'accompagnement de 75 ménages prenant en compte le nombre supplémentaire de bénéficiaires dans la zone étendue d'intervention.

- APPONA propose une nouvelle action d'accompagnement au profit de 36 ménages issus de la communauté des gens du voyage sédentarisés habitant dans le quartier de l'Espérance à COLMAR pour un montant de 6 000 € sollicité auprès du Conseil départemental. Cet accompagnement vise notamment, au travers de réunions d'informations collectives, d'actions collectives ou de rencontres individuelles, à sensibiliser ces ménages aux économies d'énergie, à l'importance du tri des déchets et au risque pour l'environnement des dépôts sauvages d'ordures et de déchets.

L'association a sollicité d'autres cofinancements auprès de l'Etat au titre de la politique de la ville, de la Ville de COLMAR et du bailleur POLE HABITAT pour 17 900 €.

→ Il est proposé ne pas donner suite à la proposition d'APPONA. Dans le descriptif du projet, la question du tri des déchets dans ce quartier semble plus prégnante que la maîtrise des énergies. Par ailleurs, le FSL n'a pas identifié ce secteur en précarité au niveau des énergies (9 ménages aidés au titre des impayés d'énergie depuis 2016 pour un montant de 2 650 €, frais de gestion de la CAF inclus).

Tableau récapitulatif des demandes et des propositions soumises au vote :

CANDIDATS		AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique				
		Intitulé/descriptif de l'action	Montant subvention sollicité 2019	AAP 2018	Proposé au vote 2019	Observations
1	ACCES					
2	ACTILOG					
3	ALEOS/IMEOS					
4	AMLI					
5	APPONA	Accompagnement de 36 ménages dans le quartier de l'Espérance à COLMAR	6 000 €	-	0 €	Demandes aides financières FSL Energie dans le quartier = 10 demandes de 9 ménages différents sur 3 ans (2016 à 2018) dont 6 accords pour un montant de 2 650 € frais de gestion de la CAF inclus. 4 ménages aidés en 2017 et 1 ménage aidé en 2018.
6	APPUIS					
7	APPUIS + ADIL					
8	LE DAL					
9	RESONANCE	Lutte contre la précarité énergétique	58 200 €	50 200 €	50 200 €	Périmètre étendu à 20 km autour du siège de Résonance à WINTZENHEIM - 85 ménages Au 31/10/2018 : 60 ménages accompagnés sur les 75 estimés dans l'appel à projets 2018
10	UDAF					
11	Armée du Salut					
TOTAL :			64 200 €		50 200 €	
Enveloppe 2018			58 200 €	50 200 €	58 200 €	
Reliquat :			-6 000 €		8 000 €	

IV. Synthèse des demandes et des propositions soumises au vote :

AXES APPEL A PROJETS FSL 2019

CANDIDATS	AXE 1 : ASLLi			AXE 2 : Actions collectives et spécifiques liées au logement			AXE 3 : Aide à la Gestion Locative (AGL)			AXE 4 : Lutte contre la précarité énergétique			Vote CP
	Attribué AAP 2018	demandé AAP 2019	proposé au vote AAP 2019	Attribué AAP 2018	demandé AAP 2019	proposé au vote AAP 2019	Attribué AAP 2018	demandé AAP 2019	proposé au vote AAP 2019	Attribué AAP 2018	demandé AAP 2019	proposé au vote AAP 2019	
1 ACCES	45 084 €	100 776 €	45 084 €										45 084 €
2 ACTILOG				30 000 €			80 600 €	88 400 €	80 600 €				80 600 €
3 ALEOS/IMEOS					15 000 €	0 €	9 360 €	31 200 €	18 720 €				18 720 €
4 AMLI	66 300 €	66 300 €	66 300 €										66 300 €
5 APPONA	5 304 €	7 956 €	3 978 €							0 €	6 000 €	0 €	3 978 €
6 APPUIS	55 692 €	70 000 €	55 692 €	35 500 €	101 500 €	48 400 €							104 092 €
7 APPUIS + ADIL					40 000 €	30 000 €							30 000 €
8 RESONANCE	34 034 €	41 106 €	34 034 €				1 040 €	1 040 €	1 040 €	50 200 €	58 200 €	50 200 €	85 274 €
9 LE DAL				65 000 €	75 000 €	65 000 €							65 000 €
10 UDAF	58 565 €	66 300 €	58 565 €										58 565 €
11 ARMEE du SALUT	0 €	62 870 €	0 €										0 €
TOTAL :	264 979 €	415 308 €	263 653 €	130 500 €	231 500 €	143 400 €	91 000 €	120 640 €	100 360 €	50 200 €	64 200 €	50 200 €	557 613 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et d'autoriser le versement, sur le budget FSL géré par la CAF, des subventions aux associations ci-avant, issues du résultat de l'appel à projets 2019 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique, pour un montant total de 557 613 €,
- d'approuver le modèle de convention et ses annexes joints au présent rapport,
- de m'autoriser à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets.

La 10^{ème} commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion en date du 11 janvier 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT